



REGLEMENT

Du 8 au 11 juillet 2021



SOMMAIRE

- 1- L'événement
- 2- Les Courses
 - a. Le Double8
 - b. Le Grand8
- 3- Conditions de participation
 - a. Règles générales
 - b. Code de bonne conduite
- 4- Législation
- 5- Inscriptions
- 6- Retrait des dossards
- 7- Parcours
- 8- Matériel
- 9- Spécificités VTT AE Chronométrage et Barrières Horaires
- 10- Ravitaillement et assistance technique
- 11- Respect de l'environnement
- 12- Classement & récompenses
- 13- Pénalités
- 14- Abandons
- 15- Sécurité et assistance médicale
- 16- Modifications
- 17- Assurances
- 18- Remboursement / Annulation
- 19- Droits à l'image / RGPD



1 – L'événement

Le Super8 est un événement VTT & VTTAE All Mountain organisé par l'Office de Tourisme de la Grande Plagne du 08 au 11 juillet 2021, avec le support des communes de la Plagne Tarentaise, Aime la Plagne, Champagny-en-Vanoise et Bozel.

2- Les Courses

Le Super8 est un événement multi-courses, comprenant diverses disciplines du monde du VTT. Les 2 formats Double8 et Grand8 sont des épreuves de pleine nature, empruntant les sentiers de la Grande Plagne en passant par ses différents étages alpins, ses points remarquables uniques, ses richesses locales et ses vues panoramiques majestueuses.
Descriptions des épreuves :

2.1 Le Double8

Cette course peut se réaliser en VTT ou en VTT AE. Les épreuves se dérouleront sur 2 jours différents en fonction de la discipline. Les épreuves sont chronométrées et classées.

Le parcours de cette course est composé de 4 boucles dont les départs et arrivées se situent à Plagne Bellecôte, point convergent et camp de base unique. Les participants choisissent pendant la course le nombre de boucle qu'ils souhaitent rouler. Le tarif d'inscription de 40€ est unique que le participant réalise 1, 2, 3 ou 4 boucles.

	1- Plagne Montalbert	2-Champagny-en-Vanoise	3- Montchavin les Coches	4-Tour des Bourtes	TOTAL DES 4 BOUCLES
Distance	23 km	24 km	22 km	13 km	82 km
Dénivelé +	989 m	1 139 m	861 m	699	3 688 m
Difficulté	Facile	Moyenne	Facile	Difficile	Difficile
Caractéristiques	Roulant, single en descente en forêts, passage dans la piste de bobsleigh & e-spot de la Plagne Montalbert	Terrain varié, physique, descente technique, passage dans le bike park, paysages exceptionnels	Paysages variés exceptionnels, roulant, descente technique	Boucle courte mais sportive avec portage VTT ou en mode Walk VTT AE, descente technique, paysages de haute montagne,	Une variété de terrains et des paysages exceptionnels entre forêts et haute montagne, un réel engagement physique pour terminer le Double8 et enchaîner les passages roulants et ceux techniques en descente comme en montée. Un parcours hors du commun



Ordre obligatoire des boucles :

- 1- Plagne Montalbert
- 2- Champagny-en-Vanoise
- 3- Montchavin les Coches
- 4- Tour des Bourtes

Dates & lieu de départ :

- Le samedi 10 juillet pour le VTT à 8h à Plagne Bellecôte
- Le dimanche 11 juillet pour le VTT AE à 8h à Plagne Bellecôte

2.2 Le Grand8

Le Grand8 est une épreuve longue distance en VTT AE uniquement, chronométrée et classée se déroulant sur 2 jours avec une nuit en bivouac. Cette course n'est ouverte qu'aux élites et aux pilotes expérimentés pouvant fournir un CV sportif.

	JOUR 1	JOUR 2	TOTAUX
Départ	Base de loisirs de Macôt la Plagne	Camping Champagny le haut	
Arrivée	Camping Champagny le Haut	Aime la Plagne	
Distance	35.6 km	59.4 km	95 km
Dénivelé +	2 562 m	3 036 m	5 598 m
Ravitaillements	2 (Bauches et Départ Télésiège Rossa)	2 (Refuge du Jovet et Aime sens Aller)	4
Changement de batterie	1 (Bauches)	1 (Sommet Télécabine du Fornelet)	2
Passages clés	Montchavin les Coches, Dérochoire, Crête de la Vélière, Champagny le haut	Champagny, Col du Jovet, Plagne Montalbert, Aime la Plagne, Versant du Soleil	

Date & lieu de départ :

Le jeudi 08 juillet 2021 à 13h de la base de loisir de Macôt la Plagne. Course sur 2 jours avec nuit à Champagny le haut et arrivée à Aime la Plagne le vendredi 09 juillet 2021 dans l'après-midi.

Bivouac :

La course Grand8 se déroule sur 2 jours avec 1 nuit en bivouac obligatoire. Il aura lieu au cœur du parc



National de la Vanoise dans le Camping le Canada à Champagny-le-haut, lieu d'arrivée du parcours du 1^{er} jour et de départ du 2nd jour.

L'organisation fournira une tente et un matelas pour chaque participant. Le reste du matériel est à la charge de chaque concurrent (duvet, oreiller, vêtements de rechange, nécessaire de toilette, etc), qui sera acheminé par l'organisation sur la zone du bivouac.

Le camping est équipé des services inclus suivants : sanitaires avec eau chaude, toilettes, restauration du soir et du matin, station de lavage, station de recharge des batteries, parc à vélo gardienné, stand de réparation avec mécanicien.

Dans un souci d'équité, l'hébergement en tente au camping est obligatoire pour tous les inscrits au Grand8.

3- Conditions de participation

a- Règles générales

Les épreuves sont ouvertes à toute personne majeure, homme ou femme, licenciée ou non, aux conditions définies ci-dessous.

- Être âgé de 18 ans et plus
- Pour les non-licenciés et licenciés étrangers : Fournir un certificat médical précisant la non contre-indication à la pratique du sport cycliste en compétition de moins de 12 mois au jour de la course.
- Pour les licenciés : Fournir la photocopie de licence 2021 d'une des Fédérations Françaises de Cyclisme autorisant la pratique du cyclisme en compétition (FFC, UFOLEP*, FSGT*). * pour les licences UFOLEP et FSGT, la mention « cyclisme en compétition » est obligatoire.
- S'acquitter du règlement de la course choisie

Un modèle de certificat médical est téléchargeable sur le site internet de l'événement (super-huit.com). Le certificat médical ou la licence devront obligatoirement être fournis lors de l'inscription en ligne.

b- Code de bonne conduite

Il est attendu de chaque concurrent un comportement respectueux et bienveillant vis-à-vis :

- De toute personne présente sur l'événement (organisation, autorités, bénévoles, piétons, familles, etc)
- Des autres concurrents (les laisser passer s'ils sont plus rapides, assistance en cas de chute grave)
- L'environnement (pas de raccourci, pas d'abandon de déchets)
- En cas de chute d'un concurrent, il est de la responsabilité de chaque participant de s'arrêter pour donner l'alerte. Tout concurrent portant secours à un autre concurrent pourra demander au directeur de course de se voir réattribuer le temps perdu lors de l'assistance. Le sollicitant doit se présenter dans l'heure suivant son arrivée.

Procédure : espace-temps entre le 1^{er} appel au numéro du PC secours pour signaler l'incident et nouvel appel avant de repartir après prise en charge par l'équipe de secours (attention, une confirmation est nécessaire pour valider l'heure de départ sur site de l'accident)

PARTICULARITE GRAND8

Le Grand8 n'est autorisé qu'aux pratiquants VTT AE.

Le participant doit obligatoirement avoir 2 batteries de 500Wh minimum en sa possession. Les 2 batteries doivent être de puissance équivalente. Un contrôle du vélo et des batteries sera réalisé lors du retrait des dossards.

Le Grand8 est une course technique ouverte uniquement aux élites et aux amateurs confirmés sélectionnés sur présentation d'un CV sportif. Un formulaire spécifique est à remplir pour les amateurs, téléchargeable sur le site internet (super-huit.com).

Afin de garantir la sécurité de tous les participants et la qualité de l'organisation, le nombre de places est limité à 50 personnes. Une liste d'attente peut être mise en place afin d'étudier toutes les



candidatures. Chaque candidature est individuelle.

PARTICULARITE DOUBLE8

Le Double8 est ouvert aux VTT AE et aux VTT. Les épreuves seront différenciées et se tiendront le samedi 10 juillet pour les VTT et le dimanche 11 juillet pour les VTT AE.

Différentes catégories :

- VTT : individuel uniquement.

Libre à chaque participant de choisir le nombre de boucles, entre 1, 2, 3 ou 4. Il prendra sa décision de continuer ou s'arrêter (selon sa capacité physique, son état de santé, sa motivation et sa lucidité) à la fin de chaque boucle dans la zone neutre, point convergent de l'épreuve. En revanche, il devra respecter les barrières horaires définis par le règlement pour chacune des boucles.

- VTT AE :

- En équipe relais à 2: homme / femme / mixte

Les équipes sont constituées de 2 personnes. Chaque membre de l'équipe roule 2 boucles en alternant obligatoirement : membre 1 roule les boucles 1 & 3, membre 2 roule les boucles 2 & 4. Si l'un des membres de l'équipe abandonne, l'équipe est disqualifiée. Chaque coureur doit rouler le même nombre de boucle sous peine de disqualification de l'équipe.

- Individuel : homme / femme

Libre à chaque participant de choisir le nombre de boucles, entre 1, 2, 3 ou 4. Il prendra sa décision de continuer ou s'arrêter (selon sa capacité physique, son état de santé, sa motivation et sa lucidité) à la fin de chaque boucle dans la zone neutre, point convergent de l'épreuve. En revanche, il devra respecter les barrières horaires définis par le règlement pour chacune des boucles.

4- Législation

L'événement n'est enregistré auprès d'aucune fédération et n'est régi par aucune autre règle que le présent règlement.

La participation au Super8 implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.

5- Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne accessible depuis l'onglet "inscriptions" situé sur le site internet de l'événement (super-huit.com) avec un paiement sécurisé par carte bancaire.

Epreuve	Tarif	Certificat médical / Licence	CV sportif
Grand8 Elite	200€ / pers	X	X
Grand8 Amateur	200€ / pers	X	X
Double8 VTT individuel	40€ / pers	X	
Double8 VTT AE individuel	40€ / pers	X	
Double8 VTT AE équipe de 2	70€ / équipe	x	

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le règlement.

L'inscription est nominative. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Aucune revente de dossard n'est donc autorisée.

Attention ! pour récupérer votre dossard il faudra être en possession d'une pièce d'identité.



PARTICULARITE GRAND8

Pour des raisons de sécurité, l'organisation limite le nombre de concurrents sur le Grand8 à 50 participants.

L'inscription de 200€ inclus : le dossard et la plaque de cadre, le cadeau coureur, les ravitaillements, la logistique matériel, le repas du soir du Jour 1, la nuit en bivouac avec tente et matelas, le petit déjeuner du Jour 2 et le cadeau finisher pour tous les arrivants et une participation pour l'entretien et la remise en état des sentiers.

PARTICULARITE DOUBLE8

Le Double8 est limité à 500 participants dans chaque discipline, VTT et VTT AE.

L'inscription de 40€ (format individuel) et 70€ (format en équipe) inclus : le dossard et la plaque de cadre, le cadeau coureur, les ravitaillements, un repas d'après course, un cadeau finisher pour tous ceux ayant terminé les 4 boucles et une participation pour l'entretien et la remise en état des sentiers.

6- Retrait des dossards

Chaque dossard et plaque de cadre sont remis individuellement à chaque coureur sur présentation de sa pièce d'identité. Le dossard doit être porté dans le dos et la plaque de cadre correctement fixée au vélo. Ces deux éléments doivent être visibles en permanence et en totalité pendant toute la course. Prévoir impérativement vos propres attaches pour accrocher votre dossard et plaque conformément au règlement.

Les dossards sont à récupérer :

- **Pour le Grand8:** le jeudi 08 juillet de 9h à 11h à la base de loisir de Macôt
- **Pour le Double8:**
 - **VTT:** Le vendredi 09 juillet de 14h à 20h et samedi 10 juillet de 06h à 07h à Plagne Bellecôte
 - **VTT AE:** Le samedi 10 juillet de 14h à 20h et dimanche 11 juillet de 06h à 07h à Plagne Bellecôte

Les participants sont autorisés à faire la promotion de n'importe quelle marque sur leur vélo, casque ou vêtements mais sans jamais recouvrir les dossards et plaque de cadre.

L'organisateur est le seul à pouvoir attribuer les numéros de dossards.

Seront affichés sur les dossards et plaques de cadre : le numéro de dossard, le nom du participant et le partenaire officiel de la course.

7- Parcours

Tous les parcours sont consultables sur le site internet de l'événement (super-huit.com).

Les parcours seront identifiés grâce à une trace GPS et du balisage (rubalise, flèches)

L'itinéraire de la course doit être complété dans son ensemble et aucun raccourci n'est autorisé sous peine de disqualification. En cas de sortie de piste, ils devront reprendre le circuit là où ils l'auront quitté. Une équipe d'ouvreurs vérifiera chaque itinéraire avant la course et s'assurera de la bonne mise en place du balisage ainsi que de l'absence de danger identifié.

Une équipe fermera les courses et s'assurera que tous les participants sont bien arrivés et enlèvera le balisage.

PARTICULARITE GRAND8

L'itinéraire de la course est suivi par GPS sur le Grand8. Le balisage sera restreint aux endroits dangereux et aux croisements de route. Tous les participants doivent donc être en possession d'un GPS pour télécharger la trace qui sera donnée en format GPX. Le choix du type de GPS est laissé libre (téléphone, montre connectée, GPS portable, etc). Il incombe au participant de s'assurer du chargement de son appareil.



Aucun raccourci n'est permis durant la course. En cas de doute, l'organisation se réserve le droit de vérifier le tracé GPS du concurrent.

Reconnaissance :

Sur l'ensemble des épreuves proposées sur le Super8 les reconnaissances ne sont pas autorisées. Des accords de passage sont négociés avec les propriétaires fonciers. Nos accords tiennent sur les 4 jours autour de l'événement et sur le nombre strict de dossards délivrés.

8- Matériel

PARTICULARITE GRAND8

Matériel obligatoire :

- Casque classique ou intégral homologué
- Gants
- Téléphone portable chargé et allumé pour pouvoir prévenir les secours
- Minimum d'eau (0.5L)
- Réserve alimentaire (barres énergétiques ou fruits secs...)
- Couverture de survie
- Un coupe-vent
- Un sifflet
- GPS dans lequel est téléchargé l'ensemble de l'itinéraire
- Kit de réparation

Matériel conseillé :

- Genouillères
- Kit de premiers secours
- Lunettes

PARTICULARITE DOUBLE8

Matériel obligatoire :

- Casque classique ou intégral homologué
- Gants
- Téléphone portable chargé et allumé pour pouvoir prévenir les secours
- Kit de réparation
- Couverture de survie
- Un coupe-vent
- Sifflet

Matériel conseillé :

- Minimum d'eau (0.5L)
- Réserve alimentaire (barres énergétiques ou fruits secs...)
- Genouillères
- Kit de premiers secours
- Lunettes

Chaque concurrent devra prévoir un gobelet pliable réutilisable car il n'y a pas de gobelet jetable sur les ravitaillements afin de limiter les déchets.



9- Spécificités VTT AE

Les concurrents partant pour le Grand8 ou le Double8 en VTT AE devront s'assurer que leur vélo respecte les règles suivantes :

- Moteur 250 w
- Assistance électrique uniquement au pédalage
- Assistance limitée à 25 km/h (+ou- 5%)

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Est considéré comme VTT à assistance électrique tout vélo fonctionnant avec deux sources d'énergie dans la limite de la réglementation européenne et dont la force humaine fait obligatoirement partie.

Un contrôle technique est effectué à la remise des dossards pour vérifier entre autres que les vélos ne sont pas débridés. En cas de vélo débridé ou toute autre triche constatée, cela entraînera la disqualification.

PARTICULARITE GRAND8

Pour participer au Grand8, il est obligatoire de posséder 2 batteries. Ces 2 dernières doivent être de 500 Wh minimum et sans limite maximum de puissance. Les participants doivent avoir leurs 2 batteries de puissance équivalente car les courses sont classées en deux catégories :

- Classement pour les concurrents ayant roulé avec 2 batteries de 500Wh
- Classement pour les concurrents ayant roulé avec 2 batteries de 600Wh et +

Les participants doivent également posséder leurs 2 propres chargeurs. Il n'y a pas de limite de puissance de chargeur.

Lors de l'inscription les candidats devront renseigner la puissance de leurs batteries qui sera vérifiée au retrait des dossards.

Les batteries, chargeurs et vélos sont étiquetés du numéro de dossard du participant au moment de la remise des dossards afin d'éviter toute triche ou toute erreur. Si un concurrent échange de batterie ou roule avec une batterie non étiquetée, cela peut entraîner la disqualification.

Le participant doit s'assurer de la charge de la batterie avec lequel il prend le départ.

Il est interdit de rouler avec une batterie dans le sac à dos. Les changements se font aux endroits fixés au préalable par l'organisateur. Il est interdit de changer de batteries ailleurs qu'aux points clairement identifiés par l'organisateur. A ce titre, il est précisé que les VTT AE pouvant être équipés de 2 batteries devront se limiter à 1 seule batterie embarquée en course et respecter ainsi les points de changement des batteries.

Gestion des batteries :

Le participant doit remettre sa batterie n°2 entièrement chargée ainsi que ses 2 chargeurs à l'organisateur qui les étiquètera devant le candidat et se chargera de les transférer aux endroits de changement.

Le concurrent prend le départ avec sa batterie n°1 entièrement chargée.

Les points de changement et recharge de batterie sont les suivants :

- Jour 1 : Changement batterie n°1 à batterie n°2 aux Bauches, avant la montée du Derochoire



- Bivouac : Stand de recharge des batteries n°2 avec lesquelles les participants prennent le départ le lendemain matin. Le chargeur de la batterie n°2 aura été déposé au préalable par l'organisation.
- Jour 2: Changement batterie n°2 à batterie n°1 qui aura été chargée grâce au chargeur n°1 et acheminée par l'organisation au sommet de la télécabine du Fornelet.

PARTICULARITE DOUBLE8 FORMAT VTTAE

Pour participer au Double8, il est obligatoire de posséder 2 batteries. Ces 2 dernières doivent être de 500 Wh minimum et sans limite maximum de puissance. Les courses sont classées en deux catégories pour les concurrents individuels et en trois catégories pour les équipes (déterminées en fonction de la puissance totale du cumul des 2 batteries) :

- Classement pour les concurrents (ou les équipes) ayant roulé avec une puissance totale de 1000 Wh (cumul de 2 batteries de 500Wh)
- Classement les équipes ayant roulé avec une puissance totale comprise entre 1100 et 1200 Wh (cumul de 1 batterie de 500Wh et 1 batterie de 600wh et +)
- Classement pour les concurrents (ou les équipes) ayant roulé avec une puissance totale de plus de 1200wh (cumul de 2 batteries de 600Wh et +)

Les participants doivent posséder leur propre chargeur. Il n'y a pas de limite de puissance de chargeur.

Lors de l'inscription les candidats devront renseigner la puissance de leurs batteries qui sera vérifiée au retrait des dossards.

Les batteries, chargeurs et vélos sont étiquetés du numéro de dossard du participant au moment de la remise des dossards afin d'éviter toute triche ou toute erreur. Si un concurrent échange de batterie ou roule avec une batterie non étiquetée, cela peut entraîner la disqualification.

Le participant doit s'assurer de la charge de ses batteries avant de prendre le départ.

Il est interdit de rouler avec une batterie dans le sac à dos. Les changements se font aux endroits fixés au préalable par l'organisateur. Il est interdit de changer de batterie ailleurs qu'aux points clairement identifiés par l'organisateur, à savoir le site de Plagne Bellecôte. A ce titre, il est précisé que les VTT AE pouvant être équipés de 2 batteries devront se limiter à 1 seule batterie embarquée en course et respecter ainsi les points de changement des batteries.

Format individuel

Le participant doit s'assurer de la pleine charge de ses 2 batteries avant le départ et déposer sa batterie n°2 ainsi que son chargeur au stand de recharge "individuel" du camp de base de Plagne Bellecôte.

Le participant doit revenir à ce stand de recharge entre chaque boucle afin de changer de batterie et mettre sa batterie vide en charge pendant qu'il roule la prochaine boucle. Un membre de l'organisation s'assurera de la conformité des batteries déposées en vérifiant la correspondance entre les autocollants et le numéro de dossard du coureur.

Format par équipe en relais à 2

Il est possible de ne posséder qu'un seul vélo pour l'équipe, les concurrents alternant les boucles mais dans ce cas l'équipe doit posséder 2 batteries (500Wh minimum chacune) pour leur VTTAE.

L'équipe doit s'assurer de la pleine charge de ses 2 batteries avant le départ pour la 1ère boucle et déposer la batterie n°2 ainsi que le chargeur au stand de recharge "en équipe" du camp de base de Plagne Bellecôte. La batterie doit être mise en charge et remplacée entre chaque boucle. Dans le cas des équipes avec 1 VTT AE pour 2, la batterie vide doit être chargée à chaque passage de relais au



stand de rechargement où un membre de l'organisation s'assurera de la conformité des batteries déposées en vérifiant la correspondance entre les autocollants et le numéro de dossard de l'équipe.

Les membres de l'équipe doivent obligatoirement alterner les boucles et donc rouler 1 boucle sur 2. Un dossard avec un code spécifique par boucle est remis afin d'éviter toute triche. Si une triche est constatée, cela entraîne la disqualification de l'équipe.

10- Chronométrage & Barrières Horaires

A- Chronométrage

Le Grand8 et le Double8 sont des épreuves chronométrées. Les départs se font en masse. L'heure de départ est fixée par l'organisateur. Chaque concurrent prenant le départ en retard sera pénalisé du temps manquant dans la limite des barrières horaires définies.

Chaque concurrent est équipé d'une puce qui lui sera remise lors du retrait des dossards.

B- Barrières Horaires

Les barrières horaires sont fixées par mesure de sécurité, afin de limiter des temps de parcours trop longs qui pourraient engendrer des dangers pour les coureurs, notamment en cas de changement de météo en altitude.

PARTICULARITE GRAND8

Le départ du Grand8 le 1er jour est fixé à 13h. Les barrières horaires du 1er jour sont fixées à 16h aux Bauches, lieu de changement de batterie et à 18h30 à Champagny-en-Vanoise lieu du Bivouac.

Le départ du Grand8 le 2ème jour est fixé à 8h. La barrière horaire du 2ème jour est fixée à 12h au Refuge du Jovet, lieu du ravitaillement.

Si un concurrent arrive à l'un de ces points de contrôle en dehors de ses barrières horaires, un membre de l'organisation retirera la puce du concurrent et communiquera le numéro de dossard au PC Course afin de prendre en compte la disqualification. Le concurrent devra rentrer par ses propres moyens jusqu'au point de contrôle suivant, sauf en cas de blessure ou de casse où il pourra solliciter l'aide de l'organisation.

PARTICULARITE DOUBLE8

Les barrières horaires du Double8 correspondent uniquement aux heures limites de départ des boucles 2, 3 et 4. Lorsqu'un concurrent termine une boucle, il doit prendre en compte le temps nécessaire pour changer de batterie et pour faire éventuellement une pause au ravitaillement avant de s'élancer pour la boucle suivante. En cas de temps limite dépassé, le concurrent se verra refuser l'accès au départ de la boucle concernée et devra remettre sa puce de chronométrage à l'organisateur qui enregistrera sa fin de course.

Format VTT

Le départ pour la boucle n°1- Plagne Montalbert est fixé à 8h. Les heures limite de départ pour les autres boucles sont les suivantes :

- Boucle n°2 – Champagny-en-Vanoise : 11h
- Boucle n°3 – Montchavin les Coches : 14h30
- Boucle n°4 – Tour des Bourtes: 17h

Format VTT AE

Le départ pour la boucle n°1- Plagne Montalbert est fixé à 8h pour les VTT AE en équipe et en individuel. Les heures limites de départ pour les autres boucles sont les suivantes :



- Boucle n°2 – Champagny-en-Vanoise : 10h30
- Boucle n°3 – Montchavin les Coches : 14h
- Boucle n°4 - Tour des Bourtes : 16h00

11- Ravitaillement et Assistance technique

a. Ravitaillements :

Des ravitaillements sont mis à disposition des coureurs. Aux zones de changement de batterie sur le Grand8 et au camp de base de Plagne Bellecôte sur le Double8. Des zones de points d'eau peuvent être rajoutées en fonction de la météo. Ces informations sont communiquées aux participants lors du retrait des dossards.

Chaque participant aura accès aux ravitaillements uniquement le jour de la course à laquelle il est inscrit. Chaque participant doit veiller à disposer, au moment de quitter un poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et des aliments qui lui seront nécessaires pour rallier le ravitaillement suivant.

b. Assistance technique :

L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exception du cadre. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de cadre qu'il avait au départ.

L'assistance personnelle est strictement limitée aux « zones de ravitaillement/assistance technique ». Il est strictement interdit de changer de cycle pendant la course. L'assistance technique est autorisée entre participants.

12- Respect de l'environnement

Le Super8 est un événement se déroulant dans un lieu exceptionnel en pleine nature. Chacun se doit d'être responsable et de préserver son environnement.

Le jet de tout objet, papier ou détritus sur la route est strictement interdit, sous peine de disqualification immédiate. Des poubelles seront disposées sur les zones de ravitaillements. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

Chaque personne doit rester sur les sentiers tracés, aucun raccourci n'est autorisé que ce soit pendant la course ou sur le chemin du retour en cas d'abandon. Une partie des frais d'inscription est dédiée à l'entretien et la remise en état des sentiers.

13- Classements & récompenses

Les 2 épreuves Grand8 et Double8 sont classées avec podiums. Toutes les catégories ne seront pas récompensées sur le podium.

PARTICULARITE GRAND8

Il y a un classement par étape et un classement global sur le Grand8. Les gagnants homme et femme de la course complète remporteront un prix. Tous les participants terminant les deux étapes dans les temps recevront un cadeau Finisher.



Le classement comporte les catégories et podiums suivants :

	Classement	Podium			Prix
		1^{er}	2nd	3^{ème}	
Catégorie					
GRAND8 Scratch hommes Jour 1 - 500Wh	X	X	X	X	
GRAND8 Scratch hommes Jour 1 – 600Wh et +	X	X	X	X	
GRAND 8 Scratch dames Jour 1 – 500 Wh	X	X	X	X	
GRAND 8 Scratch dames Jour 1 – 600 Wh et +	X	X	X	X	
GRAND8 Scratch homme Jour 2 – 500 Wh	X	X	X	X	
GRAND8 Scratch homme Jour 2 – 600 Wh et +	X	X	X	X	
GRAND8 Scratch dames Jour 2 – 500 Wh	X	X	X	X	
GRAND8 Scratch dames Jour 2 – 600 Wh et +	X	X	X	X	
GRAND8 Scratch hommes FINISHER – 500 Wh	X	X	X	X	X
GRAND8 Scratch hommes FINISHER– 600 Wh et +	X	X	X	X	X
GRAND8 Scratch dames FINISHER – 500 Wh	X	X	X	X	X
GRAND8 Scratch dames FINISHER – 600 Wh et +	X	X	X	X	X

PARTICULARITE DOUBLE8

Format individuel VTT & VTT AE

Les coureurs individuels, que ce soit en VTT ou en VTT AE, seront classés suivant le nombre de boucles effectuées et terminées dans les temps impartis.

Exemples : Si un participant ne roule que la 1ère boucle, il sera classé sur la boucle n°1- Plagne Montalbert avec les autres concurrents ayant terminé la 1ère boucle uniquement.

Si un participant termine les boucles 1 et 2, il sera classé sur le cumul des temps des 2 boucles avec les autres participants ayant roulé ces 2 boucles uniquement. Idem pour les participants ayant roulé 3 boucles.

Tous les participants ayant roulé et terminé les 4 boucles sont Finishers et reçoivent un cadeau spécifique. Le classement cumule le temps de course des 4 boucles.

Pour le format électrique, un classement par cumul de puissance totale de batterie est effectué : 1000 Wh (cumul de 2 batteries de 500Wh) / entre 1100 et 1200 Wh (cumul de 1 batterie de 500Wh et 1 batterie de 600Wh et+) / + de 1200 WH (cumul de 2 batteries de + de 600Wh)



Catégorie	Classement	Podium			Prix
		1	2	3	
DOUBLE8 VTT Scratch hommes - boucle 1	X				
DOUBLE8 VTT Scratch hommes - boucles 1 + 2	X				
DOUBLE8 VTT Scratch hommes - boucles 1+2+3	X				
DOUBLE8 VTT Scratch hommes - FINISHER boucles 1+2+3+4	X	X	X	X	X
DOUBLE8 VTT Scratch dames - boucle 1	X				
DOUBLE8 VTT Scratch dames - boucles 1+2	X				
DOUBLE8 VTT Scratch dames - boucles 1+2+3	X				
DOUBLE8 VTT Scratch dames - FINISHER boucles 1+2+3+4	X	X	X	X	X
DOUBLE8 VTT AE Scratch hommes - boucle 1 – 1000 Wh	X				
DOUBLE8 VTT AE Scratch hommes - boucle 1 – +de 1200Wh	X				
DOUBLE8 VTT AE Scratch hommes - boucles 1 + 2 – 1000Wh	X				
DOUBLE8 VTT AE Scratch hommes - boucles 1 + 2 – +de 1200Wh	X				
DOUBLE8 VTT AE Scratch hommes - boucles 1+2+3 – 1000Wh	X				
DOUBLE8 VTT AE Scratch hommes - boucles 1+2+3 – +de 1200Wh	X				
DOUBLE8 VTT AE Scratch hommes - FINISHER boucles 1+2+3+4 – 1000Wh	X	X	X	X	X
DOUBLE8 VTT AE Scratch hommes - FINISHER boucles 1+2+3+4 – +de 1200Wh	X	X	X	X	X
DOUBLE8 VTT AE Scratch dames - boucle 1 – 1000 Wh	X				
DOUBLE8 VTT AE Scratch dames - boucle 1 – +de 1200Wh	X				
DOUBLE8 VTT AE Scratch dames - boucles 1 + 2 – 1000Wh	X				
DOUBLE8 VTT AE Scratch dames - boucles 1 + 2 – +de 1200Wh	X				
DOUBLE8 VTT AE Scratch dames - boucles 1+2+3 – 1000Wh	X				
DOUBLE8 VTT AE Scratch dames - boucles 1+2+3 – +de 1200Wh	X				
DOUBLE8 VTT AE Scratch dames - FINISHER boucles 1+2+3+4 – 1000Wh	X	X	X	X	X
DOUBLE8 VTT AE Scratch dames - FINISHER boucles 1+2+3+4 – +de 1200Wh	X	X	X	X	X

Format par équipe VTT AE

Les équipes sont classées en 3 catégories : hommes / dames / mixte.

Le classement est effectué par cumul de la puissance totale des 2 batteries : 1000 Wh (cumul de 2 batteries de 500Wh) / entre 1100 et 1200 Wh (cumul de 1 batterie de 500Wh et de 1 batterie de 600Wh et +) / + de 1200 Wh (cumul de 2 batteries de + de 600Wh).

Uniquement les équipes ayant terminé les 4 boucles dans les temps impartis sont Finishers et reçoivent un cadeau spécifique.

Le classement et le podium sont établis uniquement pour les équipes ayant roulé l'ensemble des 4 boucles. Ainsi chaque équipier roule 2 boucles (boucle 1 & 3 pour l'équipier n°1 et les boucles 2 & 4 pour l'équipier n°2).

Catégorie	Classement	Podium			Prix
		1	2	3	
DOUBLE8 VTT AE équipe hommes FINISHER - boucles 1+2+3+4 – 1000Wh	X	X	X	X	X
DOUBLE8 VTT AE équipe hommes FINISHER - boucles 1+2+3+4 – de 1100Wh et 1200WH	X	X	X	X	X
DOUBLE8 VTT AE équipe hommes FINISHER - boucles 1+2+3+4 – +de 1200WH	X	X	X	X	X
DOUBLE8 VTT AE équipe dames FINISHER - boucles 1+2+3+4 – 1000 Wh	X	X	X	X	X
DOUBLE8 VTT AE équipe dames FINISHER - boucles 1+2+3+4 – de 1100Wh à 1200Wh	X	X	X	X	X
DOUBLE8 VTT AE équipe dames FINISHER - boucles 1+2+3+4 – +de 1200Wh	X	X	X	X	X
DOUBLE8 VTT AE équipe mixte FINISHER - boucles 1+2+3+4 – 1000Wh	X	X	X	X	X
DOUBLE8 VTT AE équipe mixte FINISHER - boucles 1+2+3+4 – de 1100Wh à 1200Wh	X	X	X	X	X
DOUBLE8 VTT AE équipe mixte FINISHER - boucles 1+2+3+4 – +de 1200Wh	X	X	X	X	X



14- Pénalités

Les infractions suivantes seront sanctionnées par une mise hors course ou une pénalité de temps :

- Non-respect du règlement de course
- Absence sur un contrôle de passage
- Circulation en sens inverse du circuit
- Non-respect du parcours
- Absence de matériel obligatoire pendant la course
- Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé
- Jet de déchets
- Non-respect des logos des sponsors présents sur les plaques de cadre
- Non-respect du personnel de l'organisation (signaleurs, secouristes...)

Dans le cas d'infractions commises non référencées dans la liste ci-dessus, l'organisation se réserve le droit d'appliquer des pénalités.

15- Abandons

Sauf blessure ou casse importante, un concurrent ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard. Le rapatriement en cas de blessure et/ou de casse sera décidé avec le chef de poste.

En cas d'abandon, et de rencontre avec le serre-fil, celui-ci invalide le dossard. Le participant n'est alors plus sous le contrôle de l'organisation.

16- Sécurité et assistance médicale

Plusieurs postes de secours sont implantés sur le parcours des courses. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC de la course.

Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée de l'épreuve au PC course. Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel à un secours :

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant le PC course (le N° sera inscrit sur votre dossard)
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes sur avis médical et les médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger

17- Modifications

Pour chaque épreuve du SUPER8, l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et/ou la position des postes de ravitaillement et/ou les barrières horaires. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter l'épreuve en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.



18- Assurances

La pratique du VTT en général plus particulièrement en zone montagne constitue une activité physique présentant des risques. Chaque participant au Super8 doit s'engager en sachant qu'il évoluera sur un terrain montagneux présentant des montées intenses et des descentes techniques et rapides

a. Responsabilité civile :

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, la garantie correspondante est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers à l'occasion du déroulement de la manifestation. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel, pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits et en course. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs.

b. Individuelle accident :

Il est obligatoire pour chaque participant de souscrire une assurance l'accident couvrant ses dommages corporels dans le cadre de sa participation à l'épreuve notamment s'il n'est pas licencié à la FFC, garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de l'épreuve, qu'il en soit ou non responsable, qu'il y est ou non un tiers identifié et/ou responsable. En acceptant les conditions d'inscription, le présent règlement et prenant part aux épreuves, chaque participant reconnaît et assume sa pleine responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant l'épreuve. L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive (type licence FFC par exemple). Il appartient au licencié de vérifier de sa bonne couverture auprès de sa fédération pour les dommages corporels encourus à l'occasion de sa participation à ce type d'épreuve.

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de l'assurance GBC Montagne partenaire du SUPER8 :

Impact Multisports est une assurance spécifique pour les activités sportives.

19- Remboursement / Annulation

Toute demande de remboursement d'inscription sera acceptée dans les cas suivants :

- décès, accident ou maladie du participant assuré,
- décès, accident ou maladie grave (nécessitant une hospitalisation) de son conjoint, d'un ascendant ou descendant du premier degré survenant dans les trente jours précédent la manifestation,
- refus de visa par les autorités françaises,
- vol des papiers d'identité dans les 48 heures précédant le départ,
- convocation devant un tribunal.

La demande de remboursement devra être accompagnée d'un certificat médical justifiant l'incapacité de participer ou de tout autre document faisant foi (décès dans la famille, accident...) et l'ensemble des documents devra être adressé au plus tard 10 jours après l'évènement.



Pour les autres cas, nous vous proposons à la fin de votre inscription en ligne de souscrire à une assurance annulation avec : Circle Ticketing (11,5% du montant de l'inscription), en cas d'impossibilité imprévisible et/ou accidentelle de participer à l'événement, il suffit de revenir dans votre espace coureur et de demander le remboursement. Vous serez remboursé automatiquement dans les jours suivants l'épreuve et sans avoir à fournir de justificatif. Attention, l'assurance annulation ne couvre que l'inscription et pas les options payantes souscrites dans le formulaire.

20-Droits à l'image / RGPD

En vertu de l'article L333-2 du code du sport, "les organisateurs de manifestations sportives [...] sont propriétaires du droit d'exploitation des manifestations ou compétitions qu'ils organisent."

Les participants sont informés que l'association de l'Office du Tourisme de la Grande Plagne, titulaire des droits d'exploitation des différentes courses du Super8, peut être conduite à photographier et/ou filmer l'événement afin de faire la promotion des compétitions futures. Cette prise de vue peut être effectuée par survol au moyen aérien (drône et/ou hélicoptère)

L'image des participants captée à l'occasion de la manifestation peut être librement diffusée par l'Office du Tourisme de la Grande Plagne, sous réserve

- qu'il existe un lien entre l'image et ce qu'elle illustre
- que l'image ne porte pas atteinte à la dignité de la personne

Super8 est une marque légalement déposée. Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.